



BRO LANÉJEN

Juin 2011 • Bulletin Municipal n° 69



Projet de centre de secours cantonal au Faouët

L'actuel centre de secours du Faouët ne répond plus aux normes d'hygiène et de sécurité, les locaux techniques et administratifs exigus ne sont plus fonctionnels et le foyer est insalubre.

Il est donc avéré qu'une nouvelle construction s'impose et pour cela la municipalité du Faouët sollicite la participation financière des communes défendues en premier appel par ce centre, à savoir : Berné, Lanvénegen, Meslan, Priziac. Légalement, ces communes n'ont aucune obligation, mais après de nombreuses discussions, les maires ont acté cette participation. Les SIVU (Syndicat à vocation unique) n'étant plus autorisés, c'est Le Faouët qui sera propriétaire et donc maître de l'ouvrage, les autres communes étant sollicitées sous forme de fonds de concours, à hauteur de 50 % en fonction de la population au 1^{er} Janvier 2011 et de 50 % des interventions sur les trois dernières années (révisable tous les trois ans). La participation moyennée s'élève à 40,3 % pour Le Faouët, 15,67 % pour Meslan, 15,36% pour Berné, 14,89 % pour Priziac et 13,55 % pour Lanvénegen. Les dépenses prévisionnelles sont chiffrées à 1 200 000 € TTC et les subventions attendues, liées aux surfaces, peuvent atteindre 40 % de la dépense. Pour suivre le projet, un comité de pilotage composé de représentants des 5 conseils municipaux a été mis en place et, c'est ce comité qui choisira le terrain, suivra le chantier du début à la fin et participera à la gestion du centre en activité. Il faut ajouter que la participation financière de la commune à ce projet s'ajoute à la cotisation annuelle qu'elle verse au SDIS (Service départemental d'incendie et de secours du Morbihan) soit pour 2010 : 18 493,49 €. Un tel engagement, même s'il s'avère justifié, aura une répercussion sur les futurs choix financiers de la commune.



Nouveau centre technique des ordures ménagères de la CCPRM au Faouët

La communauté de communes construit un centre technique dans la zone industrielle de Pont Min au Faouët.

Il comprend un bâtiment pour les bureaux et vestiaires, des locaux techniques et un espace couvert de travail et le stationnement des véhicules. L'ensemble est complété par une aire de manœuvre desservant le garage, une aire de lavage, une aire de rangement pour les bacs et le matériel de pré-collecte, un silo à verre et une aire de dépose de caissons des bennes ordures ménagères.



Compte tenu de l'activité, le projet intègre le plus possible les objectifs du développement durable et les cibles HQE, avec un niveau de performance énergétique BBC dans les espaces chauffés.

Cette opération d'un montant de 1 million d'euro H.T. bénéficie d'aides financières du Conseil Général du Morbihan, du Conseil Régional de Bretagne (fond Ecofaur) et de l'Etat pour la moitié du montant des travaux.

Les travaux sont en cours. Les bâtiments devraient être achevés mi-juillet 2011. Les voiries et plateformes extérieures à l'automne.

Cet outil permettra de répondre à différents besoins de la collectivité, améliorera le fonctionnement du service et contribuera à la maîtrise des coûts.

Le regroupement des personnes et des équipements sur un seul site facilite l'organisation du service. Cela améliore la souplesse d'organisation et la réactivité. La centralisation minimise les trajets créés par la dispersion des différents sites du service.

La localisation presque centrale sur le territoire permet une optimisation des tournées de collecte et, couplée à la mise en place de bennes à caissons déposables, divise par deux les trajets liés au transport des déchets jusqu'à l'incinérateur à Pontivy. Cette solution a été mise en place en concertation avec le Sittom-mi, le syndicat de traitement qui assure le transfert des déchets.

Le site du Faouët a été retenu car correspondant à un site à vocation industrielle sans incompatibilité avec la nature des activités de collecte des déchets. Il permet de valoriser un site existant, de préserver des espaces naturels et de limiter les nuisances liées à ce type d'activité (bruits des camions, bruit du verre, ...).

Disposer d'un site fermé dans une zone d'activité devrait limiter les vols et dégradations diverses.

Été : synonyme de vacances, de convivialité, de rencontres, quoi de plus normal ! Hélas, une fois de plus, à Lanvéneq, été rime avec incivilités : dégradations diverses dans le bourg (jardinières de fleurs) entre autres, mais également ronflement de mobylettes la nuit, suivis de dérapages et freinages plutôt bruyants. Que les jeunes se retrouvent de temps en temps cela peut se comprendre, mais qu'ils passent la majeure partie de leurs vacances dans l'abribus de la place devrait interpeller leurs parents...

Suite à l'invitation parue dans le bulletin municipal de Janvier dernier, nous avons eu le plaisir d'accueillir quelques-uns d'entre vous aux réunions de quartier organisées les 26 mars, 2 et 9 avril. Ce n'était pas la grande foule, mais les échanges entre élus et participants ont été très intéressants. Pour une plus grande diffusion de l'information, nous avons souhaité reprendre certains sujets dans ce bulletin, à savoir : le projet du centre de secours cantonal, le diagnostic de l'éclairage public du bourg, le bilan énergétique des bâtiments communaux et les travaux routiers prévus cette année. Ce sont des questions importantes qui nous concernent tous, car elles impactent les finances communales.

Dans une autre parution de notre journal municipal, je me souviens avoir souligné le rôle important des associations locales dans l'animation de la commune et je leur fais confiance pour continuer dans ce sens. Mais plusieurs faits récents nous ont fait prendre conscience que certaines d'entre elles, en particulier les comités de quartier et le comité des fêtes du bourg peinent à mobiliser des bénévoles pour encadrer leurs manifestations. Pendant des années, dans une ambiance sympathique les habitués se retrouvaient pour monter les chapiteaux, servir les repas, assurer le déroulement des jeux..., mais en prenant de l'âge, les équipiers lâchent prise l'un après l'autre et la relève ne se fait pas. Le besoin de se rencontrer est certainement présent et l'on voit d'ailleurs fleurir la fête des voisins et les cousinades, les apéros géants, etc... reste à trouver le déclic pour sensibiliser la jeune génération et les nouveaux arrivants de la commune et les inciter à apporter leurs idées et un peu de leur disponibilité... Dans un premier temps, je vous invite à venir nombreux au Forum des associations qui se déroulera le samedi 10 septembre à la salle municipale, ce sera une occasion de voir ce qui existe sur la commune, de prendre contact avec des membres des diverses associations et pourquoi pas d'aller un peu plus loin...

Bon été à tous. Bienvenue aux vacanciers qui séjourneront sur notre commune. Comme chaque année, les élus seront heureux de les accueillir le 13 juillet et le 10 août à 18 h 30 à la salle municipale.

Marie-Louise Mounier

Plan canicule et personnes isolées

L'épisode caniculaire de l'été 2003 a mis en évidence l'isolement et la grande vulnérabilité d'un nombre important de personnes âgées. La circulaire interministérielle du 22 avril 2011, relative aux dispositions contenues dans le plan national canicule 2011, préconise des mesures de prévention destinées à assurer la protection des populations vulnérables.

Chaque année, afin de parer aux risques d'un éventuel épisode caniculaire, la Commune de Lanvégen élabore un plan de prévention à destination des personnes âgées, isolées ou handicapées.

A cet effet, un registre est tenu à jour : il recense les personnes déjà inscrites sur la base du volontariat ; il est remis à jour tous les ans. Ce registre est destiné à inscrire les personnes âgées et les personnes handicapées ou isolées qui en font la demande à titre personnel, ou dont les proches ou les services d'intervention à domicile pourraient solliciter cette inscription.

Si vous êtes concernés et souhaitez être inscrits sur ce registre, vous pouvez en informer le secrétariat de mairie en appelant au 02 97 34 40 10. Les informations du registre sont strictement confidentielles.

2011 : quel temps pour notre commune ?

Nouvelle répétition de 1976 ?

En 2011, nous avons eu 278 mm de pluie de janvier à fin mai et une somme des températures moyennes de 1571° C, alors qu'en 1976, il n'y eut que 195 mm de pluie et une somme des températures moyennes de 1095° C.

La grande différence est dans l'élévation des températures. Elles sont pratiquement 50 % supérieures à celles de 1976, d'où la forte évaporation par les plantes, créant ce dessèchement accentué.

Toutefois, à la fin juin, nous avons déjà eu pratiquement 70 mm et des températures plus basses alors qu'en 1976, il n'y eut que 0,5 mm de pluie et à l'opposé des températures très élevées !

1976 = année de grande sécheresse !

2011 = début d'année avec températures plus hautes !

Travaux routiers 2011

Dans le cadre du programme annuel des travaux de voirie, la commission des travaux a proposé : la Rue Marcel Le Strat, celle du lotissement de Traouman, la route de Bruguel et une partie de celle de Kériel pour un montant de 72 795,89 € TTC. Subvention attendue : 9 187,50 €. A cela s'ajoute la voirie du Lotissement de St Urlo pour 19 808,58 € TTC. Celle-ci n'a jamais été finalisée, la vente des lots s'étant étalée sur une très longue durée .

S'agissant de la VC 4 (Voie communale N°4 qui va du bourg à Loge-coucou), je rappelle qu'une étude de portance a été réalisée sur cette voie il y a deux ans en vue de faire un état des lieux et de définir les éventuels travaux. Depuis au moins 20 ans il n'y a pas eu d'intervention majeure sur cette route qui est la voie communale la plus fréquentée. Il en résulte que des déformations importantes de la chaussée nécessitent un reprofilage de l'ensemble et la pose d'un tapis d'enrobé . Pour cette année, il a été décidé de faire le quart de la longueur, soit environ 1 km, en amont du Stop de Loge-coucou, pour un montant de 49 147 € TTC. Subvention attendue dans le cadre de la modernisation de la voirie : 8 113 € TTC.

D'autre part, comme l'année dernière, une convention a été signée avec la mairie de Guisriff, pour réaliser du point à temps , sur les portions de chaussée dégradée suite aux intempéries de l'hiver . Il en résulte une mise à disposition du matériel et du personnel pour un montant de 721 € la journée de 7 h, pour 4 journées au plus, auquel il faut ajouter le coût des gravillons et de l'émulsion. Cela permet un bon rattrapage en attendant mieux.

L'ensemble de ces travaux représente un investissement très important pour la commune qui n'a pas forcément un rendu spectaculaire, mais que l'on ne peut différer indéfiniment.



COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2010

INVESTISSEMENT

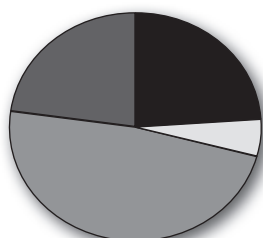
RECETTES	
Subventions d'investissement	63 345 €
Emprunt	60 000 €
FCTVA	14 671 €
Affectation du résultat	127 034 €
TOTAL	265 050 €

DÉPENSES	
Remboursements d'emprunt	63 733 €
Dépenses d'équipements	154 936 €
TOTAL	218 669 €

INVESTISSEMENT

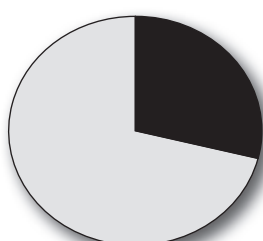
- Les subventions d'investissement sont constituées des aides versées par le Conseil Général, le Conseil Régional, le pays Centre-Ouest Bretagne et l'État pour des programmes d'investissement précis.
- Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est versée par l'État sur la taxe des investissements réalisés par la commune en N-2 soit en 2008 pour le FCTVA reversé en 2010.
- Le remboursement des emprunts correspond au remboursement du capital des emprunts réalisés.
- Les dépenses d'équipements correspondent aux dépenses de rénovation des bâtiments et de la voirie.

Recettes



■ Subventions d'investissement	: 63 345 €
■ FCTVA	: 14 671 €
■ Affectation du résultat	: 127 034 €
■ Emprunt	: 60 000 €
	265 050 €

Dépenses



■ Remboursement d'emprunts	: 63 733 €
■ Dépenses d'équipements	: 154 936 €
	218 669 €

FONCTIONNEMENT

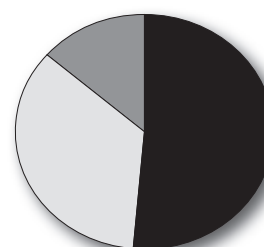
RECETTES	
Impôts et taxes	380 920 €
Dotations et participation	258 565 €
Produits	100 199 €
TOTAL	739 684 €

DÉPENSES	
Charges du personnel	326 939 €
Intérêts des emprunts	32 034 €
Charges caractère général	178 310 €
Charges de gestion courante	68 656 €
TOTAL	605 939 €

FONCTIONNEMENT

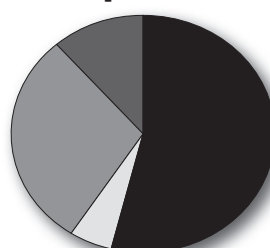
- Les impôts et taxes représentent essentiellement la part des impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière) et celle de la taxe professionnelle (TPU) reversée par la CCPRM
- Les dotations de l'état sont des versements destinés au fonctionnement de la commune.
- Les produits communaux proviennent de la cantine, garderie, concession du cimetière et diverses locations.
- Les charges de personnel correspondent aux rémunérations et charges sociales sur les salaires des employés communaux.
- Les intérêts d'emprunts représentent le remboursement des intérêts relatifs aux emprunts contractés par la commune.
- Les charges à caractère général couvrent toutes les dépenses courantes de la commune : fournitures administratives, eau, électricité; entretien des véhicules, fonctionnement du restaurant scolaire, assurance et le petit entretien des routes et lotissements.
- Les charges de gestion courante se composent de toutes les autres charges de fonctionnement de la commune.

Recettes



■ Impôts et taxes	: 350 920 €
■ Dotations et participations	: 258 565 €
■ Produits	: 100 199 €
	739 684 €

Dépenses



■ Charges du personnel	: 326 939 €
■ Intérêts des emprunts	: 32 034 €
■ Charges à caractère général	: 178 310 €
■ Charges à gestion courante	: 68 656 €
	605 939 €

BILAN DU DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE SUR NOTRE COMMUNE

En lien avec l'ALECOB (Agence locale de l'énergie en centre ouest Bretagne), le conseil municipal a adopté en avril 2009, une convention d'adhésion au conseil en énergie partagée pour 2009-2011, moyennant un paiement de 0,50 € par habitant. Suite à cette adhésion, l'ALECOB a réalisé un bilan des consommations et des dépenses énergétiques du patrimoine collectif de la commune en se basant sur les années 2007 et 2008, bilan qui a été présenté au conseil municipal. En conclusion duquel étaient proposés deux niveaux de préconisation pour améliorer les dépenses énergétiques. Parmi les plus simples : activer la fonction veille des ordinateurs et éteindre les appareils non utilisés, remplacer les lampes à incandescence, modifier 3 abonnements EDF ce qui économiserait 1 300 € par an, installer des programmeurs pour le chauffage à la salle des fêtes, à l'école, à la médiathèque et améliorer la programmation de la mairie entraînerait une économie de 1 400 € par an. A plus long terme, envisager le remplacement des ouvertures côté nord à la salle des fêtes ainsi que le système de chauffage de la mairie et de l'école. Cette année nous allons suivre le 1^{er} niveau de préconisation et engager une démarche de réflexion pour les investissements les plus coûteux. L'objectif du Grenelle est d'atteindre une diminution de 20 % des consommations pour 2020.

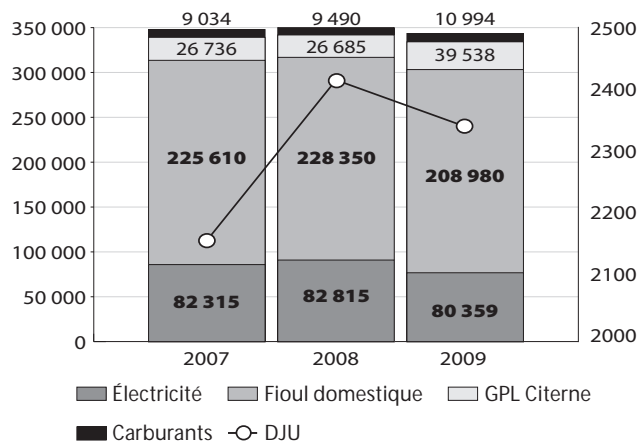
Évolution des consommations énergétiques depuis 2007 (kWh/an) :

Par rapport aux 2 années précédentes, les consommations diminuent de **-0,9 % en 2009**, soit une baisse moyenne de plus de 3 000 kWh.

En effet, la consommation énergétique sur le patrimoine communal était de 343 695 kWh en 2007, 347 340 kWh en 2008 et de **340 871 kWh en 2009**.

En moyenne 2007/2008/2009, cela représente **288 kWh/hab./an** pour les bâtiments, l'éclairage public et le transport-matériel.

Cette légère baisse s'explique en partie par la diminution des consommations de Fioul (Mairie-SDF & Ecole), malgré un climat moins clément durant les 2 hivers derniers (hausse des DJU*).



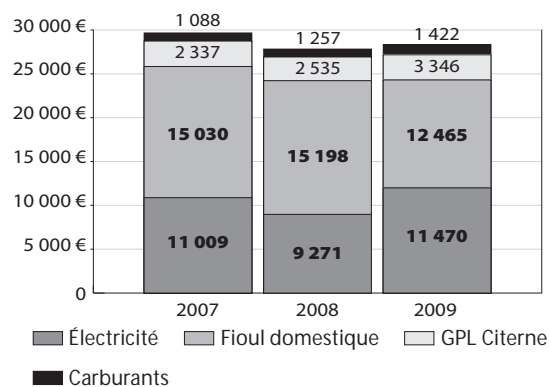
Évolution des dépenses énergétiques depuis 2007 (€/an) :

Par rapport aux 2 années précédentes, les dépenses diminuent de **-0,4 % en 2009**, soit une légère baisse d'environ 100 €.

En moyenne 2007/2008/2009, cela représente **24,1 €/hab./an** pour les bâtiments, l'éclairage public et le transport-matériel. Cette baisse des dépenses est moins marquée que pour les consommations. Cela s'explique par la hausse globale du prix des énergies.

En 2009, la part de Fioul dans les dépenses globales du patrimoine est de 43,4 % soit de 12 465 €, devant l'électricité avec 11 470 € (soit 40,0 %), le GPL citerne avec 3 346 € et les Carburants avec 1 422 €.

En 2009, le budget énergie de la commune s'élevait à **28 703 €**.



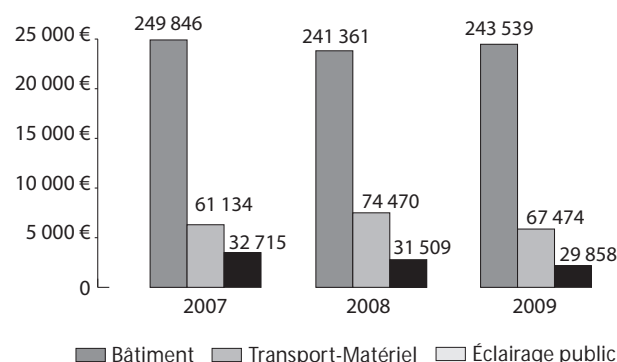
Part des consommations d'énergie par secteur (kWh/an) :

3 secteurs sont ici présents : bâtiment, éclairage public, transport-matériel (atelier).

Le secteur du bâtiment est le secteur le plus gourmand en énergie. Ce secteur est donc celui présentant le plus fort potentiel d'économies sur le plan énergétique comme sur le plan financier.

Cependant, il est important de ne pas négliger les autres secteurs et de surveiller leurs évolutions afin de repérer toutes dérives de consommations.

En 2009, la commune de LANVENEGEN est responsable du dégagement de près de **81,8 tonnes de CO2** dans l'atmosphère.



Troc et puces pluvieux



**Plein les yeux
aux Ateliers !
De la couleur !**



Peinture, bouquets, sculpture, calligraphie.

Fête de la Musique



La PLAGE à portée de BUS du 2 juillet au 3 septembre 2011 :

Départ de Lanvéneq (le bourg) : 13h10

Retour au bourg : 18h50 plein tarif : 2 €

Carnet de 10 tickets : 14 €



**QUIZZ organisé
par le Comité
des Fêtes**



Traces d'un passé souvent oublié,
hérité et conservé par Pierre Le Masne.
Exposé le 8 mai en partenariat
avec des bénévoles.

**Lecture et
relecture !**



Chasse à l'œuf !



Les gourmands ont
rempli leur panier.

**Canoës kayak
au pont de fer**



Des pros à l'assaut de la rivière Ellé,
pour une course internationale.

LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 FÉVRIER 2011

DIAGNOSTIC ET GESTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



A ce jour, la maintenance de l'éclairage public de la commune est assurée de façon curative par l'ETDE, qui intervient donc à chaque panne, moyennant le

paiement du déplacement et de l'intervention, ce qui correspond à une moyenne de 21 € par point lumineux, à l'année. Cette façon de procéder ne nous donne pas de vue d'ensemble de l'état de notre parc d'éclairage, ce qui est regrettable. Or, le Syndicat départemental d'énergie du Morbihan (SDEM) a mis en place une aide pour les collectivités concernant la gestion de l'éclairage public. Il suggère de faire un diagnostic, pour un montant de 13 € HT par point lumineux (au nombre de 132 sur la commune), ramené à 2,60 € par le biais des subventions, ce qui permettra d'avoir un inventaire et une analyse détaillée du parc d'éclairage existant.

Ce diagnostic ayant été réalisé, l'état des lieux nous a été présenté par Melle Hérisset du SDEM le 7 Février.

Rappel : l'éclairage public n'est pas une obligation, mais quand il existe, il doit être performant.

Constat : le parc est très ancien, les 6 armoires tout comme 85 % des 132 lampes.

Préconisations : il faudrait envisager un remplacement annuel de 4 % du parc, soit 6 lanternes afin que chaque lampadaire n'ait pas plus de 25 ans. De plus, d'ici 2015, il faut impérativement remplacer 39 lampes "Ballon fluo" ce matériel n'étant plus aux normes européennes, ce qui correspond à 8 lampes par an pour un budget d'environ 5 000 €, mais en contrepartie, la commune réaliserait une économie de 514 €/an due à une consommation moindre. En remplaçant les 6 armoires crépusculaires existantes par des armoires astronomiques, on optimiserait la gestion des durées d'allumage et on réaliserait une économie de 150 €/an pour un investissement de 3 000 €.

Autres possibilités d'économies : diminuer la durée de l'éclairage d'une heure par jour.

S'agissant de la gestion, le conseil municipal a opté pour une maintenance préventive moyennant un forfait annuel de 19,64 € par point lumineux et par armoire. Cette prestation comprend 2 passages par an au minimum, une visite de chaque lanterne pour contrôle nettoyage et remplacement si besoin, tout dépannage nécessaire, un suivi numérique des interventions et un rapport annuel. Un essai d'un an permettra de comparer les deux modes de gestion.

APPARTEMENT AU 6 RUE JEAN LE DU

Depuis l'incendie qui a eu lieu dans l'appartement au-dessus de la boulangerie il y a 2 ans, l'appartement n'a pas été loué, ce qui constitue un manque à gagner pour l'UES MENHIR. Suite à la cessation d'activité

de l'ancien boulanger, l'aménagement du logement avait été confié à l'UES MENHIR par un bail emphytéotique de 50 ans. L'UES MENHIR avait contracté un emprunt pour l'acquisition et l'amélioration du logement. Le logement est indépendant du local commercial, avec un accès extérieur, mais vu la configuration de l'immeuble, il paraît difficile de louer cet appartement, situé au-dessus de la boulangerie, à une autre famille. L'UES MENHIR souhaiterait que la commune reprenne l'emprunt. La valeur nette comptable actuelle du logement est de 95 000 €. Il s'agit d'un logement T4 sur 2 niveaux. Le loyer mensuel est de 457 €. Le remboursement annuel de l'emprunt est de près de 4 900 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de récupérer le logement, donne son accord pour transférer l'emprunt contracté par l'UES MENHIR à la commune, et décide de résilier le bail emphytéotique contracté avec l'UES MENHIR.

PRÉ-ÉTUDE - AMÉNAGEMENT FONCIER

Une réunion s'est tenue avec Monsieur Labat, directeur du service agriculture environnement et aménagement du territoire au Conseil Général, et Monsieur Daniel, responsable du service aménagement foncier et correspondant des collectivités au Conseil Général, concernant la mise en place de la pré-étude de l'aménagement foncier sur la commune. Il est rappelé que la décision de lancer une pré-étude avait été prise en 2006. Depuis, la compétence a été transférée de l'État au Conseil Général. Le Conseil Général a mis en place une commission départementale et a retenu deux communes dans ses choix : Lanvégen et Carnac.

La pré-étude doit démarrer prochainement, sur un an, avec un cycle de saisons complet. Le coût est estimé à 83 000 € HT, pris entièrement en charge par le Conseil général. La pré-étude sera soumise au conseil municipal lorsqu'elle sera terminée.

28 MARS 2011

PRÉSENTATION DE LA PRÉ-ÉTUDE AMÉNAGEMENT FONCIER

Le cabinet Le Bihan Ingénierie présente en premier lieu la partie inventaire des bocages et des zones humides sur l'ensemble de la commune. Cet inventaire est nécessaire afin de veiller au bon état de ces milieux et de les protéger. Concernant le déroulement de la pré-étude, aura lieu un recueil des données existantes, par l'analyse de cartes, puis une investigation sur le terrain, un rendu de l'étude, et enfin une phase de concertation pendant laquelle les documents de la pré-étude seront laissés en mairie pour consultation. La pré-étude doit se dérouler sur un cycle biologique d'environ 1 an. Un comité de suivi sera mis en place pour l'inventaire des zones humides.

Le cabinet de géomètre Nicolas a, quant à lui, en charge le côté aménagement foncier de la pré-étude. Il y aura une récupération des matrices cadastrales pour la réalisation de plans par propriétaires.

Un document de synthèse sera présenté, et une présence du cabinet Nicolas en mairie sera envisagée pour toutes explications ou réclamations. Ce volet de la pré-étude durera de 6 à 8 mois.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

Le compte administratif principal a été adopté et présente un excédent de fonctionnement de 133 744,91 € et un excédent d'investissement de 46 380,70 € pour l'exercice 2010. Les comptes administratifs des budgets annexes boulangerie, alimentation, lotissement, et assainissement ont également été adoptés.

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Le conseil municipal a décidé d'augmenter les taux des 3 taxes de 0,5 %. Les taux d'imposition 2011 sont ainsi adoptés : taxe d'habitation : 8,44 % - taxe sur le foncier bâti : 17,46 % - taxe sur le foncier non bâti : 37,29 %.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MÉDIATHÈQUE

Un dossier de demande de subventions sera transmis au Conseil Général concernant l'acquisition d'ouvrages imprimés (1 229 €) et l'animation à la médiathèque (150 €).

ALIÉNATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DE KÉRIEL

L'enquête publique s'étant déroulée du 22 février 2011 au 8 mars 2011 inclus, le conseil municipal décide l'aliénation d'une partie du chemin rural du village de Kériel, au profit de Monsieur Erwan SELLIN, au prix de 1,50 € le mètre carré. Les frais liés à l'aliénation sont à la charge de l'acquéreur.

11 AVRIL 2011

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR 2011

Le conseil municipal a étudié les dossiers de demandes de subventions fournis par les associations. Elles sont attribuées ainsi : Amicale Laique : 230 €, Amis de la Chapelle de la Trinité, Amis de la Chapelle Saint-Georges, Boule Lanvénoise, Mondialan, Section locale AFN, Société de Chasse : 153 €, Association Lire : 550 €, Atelier Galerie de la Vieille École, Club Informatique C2IC : 300 €, Arbre de Noël École Publique : 12 €/enfant, Comité des Fêtes du Bourg : 915 €, Corps en Accord : 450 €, Jeunes d'Autrefois : 610 €, La Gavotte : 305 €, Le Scrabble : 256 €, Union Sportive : 1 150 €, Gym Le Faouët, Inam Handball, Bagad Marionnick : 10 €/adhérent jeune, GVA : 80 €, Les Frimousses : 90 €, Voyages Scolaires : 1 ou 2 jours : 10 €/élève, plus de 2 jours : 20 €/élève, Banque Alimentaire : 245,80 €, APAJH : 160 €, resto du Cœur et Association EFAIT : 80 €.

BUDGETS PRIMITIFS 2011

Ils ont été adoptés par le conseil municipal. Concernant le budget principal, il s'équilibre à 712 357,00 € en fonctionnement et à 409 218,37 € en investissement.

CENTRE DE SECOURS

Le comité de suivi qui doit être mis en place sera présidé par le Maire du Faouët et comprendra 13 membres : 4 du Faouët, 3 de Berné, 2 de Lanvénois, 2 de Meslan et 2 de Priziac. Le conseil municipal valide le principe de construction d'un nouveau CIS et la convention. Sont désignés : Marie-Louise Mounier et Marie-José Carlac, en qualité de titulaires, Éliane Naon et Sylvain Anquetil, en qualité de suppléants, pour représenter la commune au sein du comité de suivi.

DEMANDE DES AMIS DE LA CHAPELLE DE LA TRINITÉ

L'association souhaite la mise en place d'une charpente et d'une toiture sur l'édifice. Le conseil municipal considère à l'unanimité que la commune n'est pas en mesure de supporter financièrement les avances de trésorerie concernant les travaux envisagés, travaux dont le coût approximatif est de 235 030 € HT. La municipalité va étudier les conditions de



transfert de maîtrise d'ouvrage à l'association et est prête à assurer toute assistance administrative en ce qui concerne la constitution des dossiers pour les demandes de subventions.

30 MAI 2011

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Une nouvelle ligne va être demandée d'un montant de 200 000 €.

TRAVAUX DE VOIRIE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Plusieurs offres sont parvenues en mairie. Après étude, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise Brule & Weickert, pour un montant de 118 522,31 € HT et de 141 752,68 € TTC.

CONVENTION AVEC LE SDEM

Il est proposé une convention pour le transfert de la maintenance de l'éclairage public en mode préventif, pour un montant de 2 710 € HT annuel, avec révision. La compétence peut être reprise tous les ans par la commune. Proposition adoptée.

CONVENTION AVEC GUISCRUFF

A la demande de Lanvénois, et pour réparer les chaussées au point-à-temps, la mairie de Guiscriff propose pour 2011 la mise à disposition de personnel et du matériel pour un montant de 721 € la journée de 7 h, plus le prix d'achat de l'émulsion, pour quatre journées au plus. Proposition adoptée.

PROPOSITION DE BAIL EMPHYTÉOTIQUE

Suite à la réunion du 11 avril, Madame le Maire précise qu'il serait souhaitable de proposer un bail emphytéotique à l'association Les Amis de la Chapelle de la Trinité afin qu'elle puisse avoir la maîtrise d'ouvrage et demander les subventions nécessaires aux travaux de réfection de la toiture. Après discussion, l'association envisageant difficilement cette solution, il est proposé une nouvelle réunion avec le Conseil Général, la DRAC, les associations concernées par le projet et la mairie en septembre prochain.

Réglementation sur les chiens

Les chiens susceptibles d'être dangereux sont classés en deux catégories : la première regroupe les chiens d'attaque (pit-bulls, boer-bulls) et la seconde catégorie rassemble les chiens de garde et de défense (rottweiler, staffordshire terrier et american staffordshire terrier et tosa-inu).

Leurs propriétaires doivent être majeurs et ont l'obligation d'obtenir un permis de détention délivré par le Maire.

Les maîtres sont tenus de suivre une formation sur l'éducation et le comportement canin ainsi que sur la prévention des accidents. Les chiens doivent être vaccinés contre la rage et avoir été évalués par un vétérinaire sur leur comportement. Sur la voie publique, ils doivent être muselés et tenus en laisse.

Il est rappelé que la divagation des chiens est interdite par arrêté préfectoral et que ceux-ci doivent être tenus à l'attache ou enfermés dans un chenil.

Les personnes qui ramassent des chiens errants sur le territoire communal doivent contacter la mairie.



VIE A L'ÉCOLE

La classe des CP de l'école Ar Milad a participé à l'exposition du Printemps des Arts qui s'est déroulée mi-mai au musée du Faouët. Pour cette occasion les élèves ont présenté un livre de photos qui raconte sous forme d'ombres une histoire étudiée en classe : "Le Secret" édité par "l'école des loisirs". Ils ont également exposé des posters et des dessins en noir et blanc. les élèves ont essayé d'expliquer leur travail avec leurs propres mots et par écrit. Voici quelques productions :

"On est allé dans la salle de repos et on a fait des ombres avec de la lumière et du carton. On a pris des photos."

Maina

"On a fait des ombres. On a mis un rideau et derrière, il y avait une lumière, une poule, une chaise, une table, un chat..."

Marion

"On a fait des ombres et aussi on a coupé du carton. On a dessiné sur le carton. Après on a pris des photos et puis on a déposé au musée du Faouët."

Mathys

"On a fait des photos des ombres avec un drap, une lumière, un appareil photo."

Noah

"Il y avait un drap. Il y avait une lumière. On a fait un chat, deux chaises, une table, une maison, des arbres en carton. La maîtresse a fait une poule. On a pris des photos de ce que l'on avait fait. On a vu dans le musée du Faouët ce que l'on avait fait."

Liz-Anna



L'AMICALE LAÏQUE

Une année supplémentaire riche en projets et en sorties scolaires où l'Amicale Laïque a rempli son rôle de soutien financier pour ces derniers. L'association a commencé cette année le renouvellement des vélos et des trottinettes. Cette action perdurera à la rentrée prochaine. La fin de l'année scolaire s'est vue récompensée par le retour de la kermesse avec le soutien de nouveaux adhérents bénévoles.



Hors de l'école où vont les ados

Jadis ils gardaient le troupeau, aidaient à la ferme, libres le dimanche ils rencontraient Les copains et organisaient, entre autre, "La guerre des boutons". Maintenant, les machines ont remplacé les gros bras et les petites mains, et il reste si peu de familles d'agriculteurs. Et surtout il y a télé, portable, internet, l-phone, des porches d'églises, des abris-bus.

Pendant les vacances scolaires, à Keraudrénic à Langonnet, Madame Sala et ses équipes d'animateurs accueillent les plus jeunes. Et le reste de l'année ? A Lanvégen, comme dans toutes les communes du Pays du Roi Morvan, il a été mis en place des animations, des activités pour les 11-17 ans. Petit inconvénient : l'animateur, Yannick Roudot, est pris sur trois fronts : Berné, Le Faouët et Lanvégen où il ouvre les portes du local à "L'Espace Le Meste" le mercredi de 13 h 30 à 15 h 00, le vendredi de 17 h 30 à 19 h 00 pour 1 à 5 ados alors qu'une quinzaine sont inscrits. On y joue au tennis de table, on dispute des parties de jeux de société.

On discute aussi, on parle - langage ado admis - de l'école, de la vie, des métiers. Ces échanges permettent, sans discours magistral, de cadrer ou recadrer les choses, dans le respect réciproque. Yannick "gentil animateur" souhaiterait développer les activités par des ateliers d'initiation artistique, culturelle... Cela nécessiterait des aménagements nouveaux des lieux... ça c'est une autre histoire.



Les jeunes Lanvégenois sont "globalement sympas", a dit Yannick, mais leur fidélité est plutôt élastique : il y a les autres copains, et le travail scolaire... et peut être aussi internet ? L'absence de filles ? Ils disent, comme tous les ados "Ouais" "Bof" "On va réfléchir !", certaines décisions viennent trop tard, ou pas du tout, les ados peuvent proposer, demander.

N'oublions pas, il y a aussi les parents... Au départ les plus grands ont aidé à l'aménagement des lieux, ils ont participé à de "grands travaux" : allée, graff... Nos jeunes sont rarement contre, ils sont parfois pour, il peut alors se présenter des empêchements : l'encadrement, il faut assurer technique et sécurité... Le brave Yannick est seul.

par la CCPRM, permettent quand même des sorties, des initiations, des journées, voire des semaines de "grand envol". Les Lanvégenois, avec d'autres sans doute, ont assisté à des matchs de foot à Rennes, à des spectacles au Quartz à Brest. Les Pass-Vrac permettent ce genre d'escapade pendant les vacances dans des lieux, des sites qui s'y prêtent : lacs, rivières, parcs, villages loisirs. Du 25 au 31 août, est prévu à Guiscriff, un stage d'activités aériennes : notions de pilotage, sauts en parachutes... Tout cela est consigné dans les dépliants qui sont remis aux enfants.

Inscriptions obligatoires et rapides... Terminés les Ouais ! les Bof ! S'adresser à l'animateur ou à la maison des jeunes de la communauté de communes au Faouët. N'oublions pas les aides diverses : CAF, MSA,... etc... ni l'autorisation des parents. Ils ont leur mot à dire.

Vite fait. Oui chef !



Donner sa vie pour la liberté

Les fusillés de la citadelle de Port-Louis

Les actes de décès de l'État-civil de Port-Louis, le procès verbal des signalements qui ont permis leur identification ne suffisent pas à imaginer qui étaient ces résistants ni ce qu'ils ont vécu.

Il y avait des militaires, des anciens marins, mais aussi des cultivateurs, des ouvriers, des mécaniciens, des artisans, des employés.

Beaucoup étaient voisins, amis, et quelquefois parents. Ils avaient de 18 à 25 ans, sept seulement étaient plus âgés. Ils venaient presque tous du Nord-Ouest du département du Morbihan ou de bordure Est du Finistère.



Parmi eux 9 lanvé-
négeois : Fernand

EVENNOU, 22 ans ; Jean LE MESTE, 19 ans ; Georges LE MOËNE, 22 ans ; Louis MAHOT, 22 ans ; André MAUVAIX, 25 ans ; Jean MORLEC, 34 ans ; Lucien PERRON, 18 ans ; Georges POULHALEC, 20 ans ; Joseph RIOU, 21 ans. Des membres de leur famille et des élus se rendent à la cérémonie commémorative qui a lieu à la citadelle de Port-Louis pour se souvenir de ces 69 jeunes gens et une femme et rendre hommage à ces hommes qui ont donné leur vie pour la liberté, "Notre liberté".



ETAT-CIVIL

Naissances

Maélys FORNER - 17, rue de l'école

7 janvier 2011

Décès

Annisette GIQUEL née MÉLO - Vetveur

76 ans

7 janvier 2011

Emilie DERRIEN née DONIAS - 12, rue de la Mairie

81 ans

1^{er} février 2011

Francis CAILLIBOT - St Urlò

76 ans

14 février 2011

Roger LOZACHMEUR - Traouman

82 ans

18 février 2011

Pierre HERVE - Kérizac

68 ans

24 février 2011

Jacques DURANT - Boutel Vian

82 ans

13 mars 2011

Henriette LOUBOUTIN née VASSEUR - Pont St Méline

89 ans

20 avril 2011

Jean, Patrick LE DÛ - 44, rue Jean Cadic

63 ans

11 mai 2011

Marie ROUAT - Quilliou

81 ans

20 mai 2011

Francine RIOUX née MOROUX - Le Quinquis

91 ans

14 juin 2011

Yvette GUILLEMOT née GALGUEN - Kerbrestou

81 ans

22 juin 2011

Louis GERBET - 4, rue Marcel Le Strat

82 ans

22 juin 2011

Mariages

Mathieu COÉFFIC (24 ans) et Sandrine ALLAIN (26 ans)

1^{er} avril 2011

Christian TOMINE (52 ans) et Isabelle LE TROADEC (46 ans)

4 juin 2011

L'union sportive de Lanvénegen

L'union sportive de Lanvénegen a effectué une saison contrastée. D'un côté, une excellente première partie de saison de l'équipe fanion et un état d'esprit remarquable, notamment en équipés réserve, qui malgré les mauvais résultats, a toujours joué dans la bonne humeur et répondu présente. De l'autre, une fin de saison difficile suite aux absences de joueur majeur de l'équipe A et un manque d'effectif pour l'équipe B. L'équipe première termine la saison à une honorable quatrième place et l'équipe réserve à la onzième place.

L'assemblée générale a présenté un bilan financier positif malgré des frais de ligue en forte augmentation. Et rappelle que l'organisation d'activités extra sportive comme la fête de Saint-Urlò (30 et 31 juillet), le loto (fin novembre) et le tournoi inter quartiers (début juin) sont essentielles pour la pérennité du club.

Quelques nouveautés pour la prochaine saison, la création d'une équipe vétérans rassemblant des joueurs de plus de 35 ans et l'arrivée de M. Béssièrre comme arbitre officiel du club.

Vie associative

UN SEMESTRE RICHE EN ANIMATIONS ET EXPOSITIONS À LA MÉDIATHÈQUE

La médiathèque a reçu trois fois les assistantes maternelles du pays du roi Morvan dans ses locaux ainsi que des artistes habitués des lieux comme Michaël et Linda Burton du village de Kériel et M. Roland Roquais de Leuhan, avec ses peintures colorées et ses "bidons".

Au mois de mars, la médiathèque s'était mise aux couleurs de Venise. La vitrine, la confection de masques, le goûter, et le carnaval pour les enfants eurent un grand succès !

En avril, M. Daniel-Yves Alexandre, scientifique a répondu présent pour un après-midi conférence sur les plantes de nos jardins. Plus d'une trentaine de personnes étaient présentes pour l'écouter.

En mai, Marie Galéa a offert son savoir-faire pour un atelier de scrapbooking sur



le thème du voyage et de la récupération. Ce thème de

la "récup" sera repris tout le mois de juin. En effet, le samedi 4 la médiathèque a accueilli des marionnettes de "récup" ainsi qu'une exposition sur le développement durable. Le thème du voyage sera repris en juillet dans une exposition sur les carnets de voyage.

Tout est gratuit !

Et enfin pour débiter les grandes vacances avec féerie, le samedi 2 juillet la médiathèque a ouvert ses portes à un magicien. Côté rayon de la nouveauté : plus de 50 nouveaux CD audio, et de nombreux ouvrages vous attendent !



Abonnement : 15 € par an et par famille.

Renseignements Sonia : 02 97 34 41 42

CLUB INFORMATIQUE - PROJETS DE L'ÉTÉ

C2ic. Un concours photo et des géocaches pour l'été. Pour la seconde année l'association C2iC lance un concours photo sur la commune. Cette année le thème retenu est d'actualité car c'est le bleu ! Le bleu du ciel ou de l'eau mais aussi le bleu dans le paysage, dans les costumes, les fleurs ou tout autre sujet qui vous inspire.

Cette année le premier prix est un appareil photo numérique, un Nikon Coolpix L3, équipé d'une carte mémoire vous permettant de stocker bon nombre de photos ! Autre animation programmée pour cet été, sept géocaches vont être mises en place sur la commune. Vous trouverez sur le site de Lanvénege mais aussi sur celui de l'association toutes les informations sur ce jeu où vous aurez besoin d'un GPS de voiture pour partir à la recherche de petits objets cachés dans les lieux sympathiques ! Rendez-vous le 1^{er} juillet pour le lancement de ces deux opérations de l'été ! Plus d'informations sur : <http://lanvenegen.free.fr> ou www.c2ic.net

Lionel Rauch, Président

LES AMIS DE LA CHAPELLE SAINT-GEORGES

Le pardon s'est déroulé le 15 mai 2011 exceptionnellement. Nous avons eu moins de fidèles pour la bénédiction de notre bannière qui a été confectionnée en Belgique pour la société SLABBINCK de Lyon. Prochains travaux, le rejointement du deuxième pignon effectué par l'entreprise Le Pimpec. La cérémonie religieuse a été suivie d'un repas servi au Petit Ker.

Nous avons fait le tirage de la tombola par notre doyenne Madeleine Le Cornec.



LA CHAPELLE DE LA TRINITÉ

L'association des Amis de la Chapelle de la Trinité poursuit les travaux d'aménagement sur le site agrandi autour de la chapelle. Plantations, installation de table, fleurissement, etc... sont au programme tout en maintenant un aspect accueillant pour les visiteurs de plus en plus nombreux et curieux.

Le pardon du 19 Juin 2011 a eu lieu pour la première fois sur le terrain acquis par le comité. L'office religieux a été célébré à la chapelle, suivi de la fête profane : le repas sous chapiteau a connu son succès habituel, danses bretonnes, spectacles de jonglerie, une tombola,... tout cela contribue au financement des travaux de restauration de l'édifice.

L'objectif de l'association demeure la pose d'une toiture dans un premier temps. Nous poursuivons nos efforts afin que la situation et l'état de la chapelle soient connus du plus grand nombre.

Balades et Randonnées

Le lundi de la Pentecôte s'inscrit aujourd'hui comme la journée de débroussaillage des chemins de randonnée.

Sur notre territoire, de nombreux chemins, certains d'entre eux sont répertoriés soit en :

PDIPR : "Plan départemental d'itinéraire de petite randonnée"

GR : "Grande randonnée", sur notre commune il s'agit du GR 38 qui relie les Montagnes Noires à Redon.

Equi Breiz : Sentier régional équestre qui traverse différentes communes et départements.

Pour ces différents parcours, des conventions (tripartites) sont établies entre la commune, le département et des propriétaires (si le parcours emprunte des propriétés privées).

Ces différents itinéraires sont préparés et présentés au conseil général avec les pièces suivantes :

Plan cadastral, nature juridique des chemins (chemin rural, domaine départemental, chemin d'exploitation, portion privée, etc.) nature du sol (terre, goudron, empierré), calcul du kilométrage (pour être inscrit l'itinéraire doit avoir moins de 30 % de portions goudronnées répartis par section limitée, 250 mètres de voie à circulation importante (ex : voie départementale), conventions pour une servitude de passage en terrains privés signées, délibération du conseil municipal.

Tout ceci permet de pérenniser ces circuits afin d'établir des topos guides pour les diffuser auprès du public.

L'entretien des circuits inscrits au plan départemental est à la charge des communes et ceci explique que le travail ne manque pas car la nature reprend ses droits à chaque saison.



Certains travaux ou matériaux nécessaires liés à l'entretien et à la sécurité des circuits peuvent être pris en charge financièrement par le conseil général soit partiellement ou en totalité.

La commune a bénéficié de matériaux pour un endroit particulièrement boueux sur un PR (Kériel) travaux réalisés par l'équipe technique et d'une prise en charge totale (matériaux et travaux) pour une portion de chemin inscrite en Grande randonnée (GR38, Rozengat) qui est du domaine de compétence et à charge du conseil général.

Merci aux 28 bénévoles qui se sont retroussés les manches pour permettre à tous ceux qui le souhaitent d'emprunter ces chemins dans des bonnes conditions.

Tronçonneuses, débroussailluses, élagueuses à perche, giro broyeur d'acotement maniés avec dextérité sans oublier les faucilles indispensables à un

travail de qualité et les petites mains qui débarrassent les branchages.

Bien sûr il reste beaucoup de travail ailleurs mais les bénévoles font ce qu'ils peuvent et je les en remercie car sans eux il serait difficile de maintenir nos chemins en état.

Des équipes de travail qui se sont retrouvées à 13 h 00 à l'espace Le Mestre pour partager un repas préparé par des marmitons rodés et aux petits soins de tous et comme a dit un bénévole "l'intendance est primordiale au bon moral des troupes".

RANDOS DE L'ETE

**Tous les jeudis durant juillet (sauf le 14 juillet) et août.
Rendez-vous 19 h 45 place de L'église ou 20 h au point de départ
de la balade.**

**Ouvert à tous. Les points de départ sont annoncés
par voie de presse chaque semaine.**

**Jeudi 14 juillet : balade en journée, 15 kms. Rendez-vous à 10 h
place de l'église, retour vers 16 h 30, prévoir le pique nique.**



L'ULM ULTRA LÉGER MOTORISÉ



Le paramoteur est le plus petit des ULM.

M. Maurice Mentec demeurant à Lanvénegen a Beg-Naïc nous dévoile sa passion. Il a attrapé la "paramoteur mania" ceci est un virus coriace, celui de voler en liberté sous une aile de parapente légère comme le vent.

Vous l'avez sans doute vu ou entendu au-dessus de la commune, forcément, la voile de 11 mètres d'envergure ne passe pas inaperçue.

Son terrain d'envol est situé a Querrien sur une grosse butte très dégagée qui lui permet de décoller quel que soit le sens du vent.

Le paramoteur "késako" au juste : harnaché comme un pilote d'avion, attaché sous une voile de 28 mètres carré vous portez dans le dos un groupe moto propulseur de 25 kgs à vide composé :

- D'un châssis équipé d'un moteur 2 temps alimenté par un mélange SP95 à 2,5 % d'huile et tournant à 9700 tours minute.
- D'une hélice de 1,25 m de diamètre.
- D'un siège rabattable au décollage et à l'atterrissage.
- D'un réservoir d'essence de 12 litres permettant une autonomie de vol de 4 heures maximum suffisant pour s'offrir de belles ballades dans les zones autorisées jusqu'à Concarneau par exemple.

Vous attendez une brise, la voile frémit, vous vous accrochez au sol, et tirez sur les commandes et hop le bel oiseau monte au-dessus de votre tête, et c'est parti pour une balade à environ 40 km/h.

Maurice est en retraite depuis 2003 il en profite alors pour réaliser un vieux rêve et passer son brevet de pilote ULM validé par la DGAC (direction générale de l'aviation civile).

En France un paramoteur est considéré comme ULM. Pour voler légalement, il faut passer un brevet théorique ULM et un brevet pratique délivré par un instructeur de paramoteur. Il faut également immatriculer son appareil (2 chiffres du département et 2 lettres). Cette immatriculation est donnée par le district aéronautique dont vous dépendez.

La radio n'est pas obligatoire, elle permet de communiquer avec nos collègues pilotes et d'être à l'écoute du trafic.

L'entretien du groupe moteur doit être fait par le pilote, sous sa responsabilité.

Il est souhaitable de réviser le parapente tous les 1 ou 2 ans selon la fréquence des vols.



La météo est consultée avant chaque départ pour voler dans de bonnes conditions et en toute tranquillité par des vents de moins de 20 km/h.

Le matin, l'air est froid et porteur.

Le soir, le vent se calme.

La chaleur du soleil provoque des perturbations dans l'air, ascendances, thermiques, rafales, rendant le vol parfois dangereux.

Plus on monte plus il fait froid. Une hauteur minimum de vol à 150m doit être respectée, cela permet de pouvoir choisir un terrain praticable pour atterrir en cas de panne moteur. la descente se fait en planant.

La vitesse moyenne est de 40 à l'heure. Si on vole contre un vent de 20 km/h, la vitesse sol sera de 20 km/h, si au contraire on vole avec le vent, la vitesse sol sera de 60 km/h.

C'est pourquoi il vaut mieux atterrir contre le vent, le train d'atterrissage... c'est les jambes !

On court au déco, on court à l'atterro !.

La plupart des adeptes de ce sport sont aussi des passionnés de photos, les possibilités sont infinies pourvu que l'on dispose d'un appareil muni d'un bon stabilisateur : Maurice dispose d'une collection exceptionnelle de clichés de Lanvénegen dont il nous fait profiter ici de quelques exemplaires.

Au décollage on aperçoit l'île de Groix, quand on est là-haut, on est bien, c'est la liberté.

On y croise des oiseaux, certaines buses nous servent même à trouver des courants ascendants.

On fait comme elles, on les suit.

Le matin on croise les mouettes qui viennent dans les champs.

Le soir on recroise les mêmes qui repartent vers la mer.

On aperçoit parfois des lièvres ou des chevreuils .

Le rêve d'ICARE... que du bonheur !!

